

COMMUNE DE VAL DE LIVRE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2025

Nombre de membres	- en exercice :	19	Date de convocation :	5.09.2025
	- présents :	15	Date d'affichage :	5.09.2025
	- votants :	15		

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt octobre à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural de Tauxières-Mutry, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHOMME, Le Maire.

Etaient présents : *P. RICHOMME, H. GALIMAND, F. LEJEUNE-BOEVER, D. RAVIER, A. BERNARD, A. BORGNET, S. COLLARD, A. CORNU, L.FALLON, P. GAILLARD et F. LOUVET,*

Etaient excusés : *P.BILLOUD représenté par A. CORNU , K.SEGOND représentée par P.RICHOMME, P.CADEL, A-S.BOEVER, A. MASSARD, F.MOUSSI et E.ROMAGNY*

Etaient absents : *M. PIERSON*

M. Hervé GALIMAND a été élu secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Monsieur le Maire présente le projet et l'avancement du PADD aux membres du Conseil Municipal.

Résidence d'architectes :

La restitution des différents travaux aura lieu les 8 et 9 novembre prochain.

- Les projets envisagés pour l'ancienne salle des fêtes sont :
 - cabinet paramédical avec une vente du local
 - logements locatifs avec également une vente,
 - halle communale
- Les projets envisagés pour la Tanière :
 - Un ou des logements dans l'ancienne école avec plusieurs configurations,
 - un point d'accueil mairie
 - un espace pour les associations communales

Travaux de voirie :

Le projet pour l'entrée du Poncet a été revue avec un coût de 98.800 € HT soit inférieur au précédent qui était de 148.280 € HT.

La réfection du centre de Tauxières-Mutry est à prévoir également :

- pas encore de chiffrage
- demande de devis faite pour un relevé topographique
- demande de devis pour un sondage du sol
- travaux en coopération avec la CCGVM pour une prise en charge des réseaux d'eaux et de l'éclairage public

Délibération n°2025-22 : Rapport de Pressoir

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2024 de l'activité de la SPL « Le Pressoir » (Pressoria).

Après débat, le conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, de ce rapport.

Délibération n°2025-23 : Décision modificative

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder un virement de crédits suite à l'achat d'un photocopieur pour le secrétariat de mairie :

- | | |
|-------------------------|-----------|
| • c/615231 : | - 5.000 € |
| • c/023 : | + 5.000 € |
| • c/021 : | + 5.000 € |
| • c/2188 chapitre 171 : | + 5.000 € |

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil décide de procéder à ce virement de crédits.

Questions diverses :

Délibération n°2025-24 : Achat du terrain 331 A 168

Monsieur le Maire s'est entretenu avec les Consorts Secondé concernant le terrain cadastré 331 A 168 sur le territoire de Louvois et propose aux conseillers d'acquérir celui-ci.

Le coût d'achat de ce terrain, dont la superficie est de 844 m², est de 380 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident, à l'unanimité, d'acquérir cette parcelle pour un coût de 380 € et charge Monsieur le Maire de signer les documents liés à cette acquisition.

Délibération n°2025-25 : Achat du terrain 331 A 93

Une proposition d'achat du terrain cadastré 331 A 93 (parcelle de bois) sur le territoire de Louvois a été faite à la commune.

M. Le Maire propose aux conseillers d'acquérir celui-ci.

Le coût d'achat de ce terrain, dont la superficie est de 8.660 m², est de 6.928 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident, à l'unanimité, d'acquérir cette parcelle pour un coût de 6.928 € et charge Monsieur le Maire de signer les documents liés à cette acquisition.

Nouvel îlot de sénescence

La commune est intéressée pour l'étude de faisabilité d'un îlot de sénescence sur une parcelle forestière difficilement exploitable. Il sera demandé à l'ONF de rechercher une parcelle correspondant à ce critère.

Liaison douce dans Louvois :

Monsieur le Maire présente un projet de liaison douce entre le square Delphine BOEVER et la place de la demi-lune. Le conseil municipal autorise le Maire à poursuivre cette étude.